

### **Navette Détraves : concerter, écouter et décider**

Depuis quelques jours, l'évolution de la navette Détraves, un sujet pourtant évoqué depuis plusieurs mois avec la Direction de l'école et les représentants des parents d'élèves, suscite une certaine émotion. Devant les interrogations et les informations inexactes qui circulent, il est nécessaire de revenir sur les enjeux, la méthode et la décision de la Ville.

Le premier élément de contexte tient à l'histoire de cette navette et à une situation spécifique disparue avec le temps, tout comme les financements du Syndicat des Transports d'Île-de-France (devenu Île-de-France Mobilités) en 2011. Ce qui aurait déjà pu conduire à la fin d'un service non-obligatoire pour la commune.

Le second élément à connaître, c'est le contrat, désormais terminé, qui nous liait aux autocars James. Les premières consultations pour le renouveler ont livré une vérité incontestable : le doublement du coût pour la Ville (+100 000 euros/an) ; ce qui n'est pas supportable pour le budget communal. Pour un service identique, le coût par enfant passerait de 1 000 à plus de 2 000 € à l'année !

La Ville a donc engagé un dialogue avec les représentants des parents d'élèves et les familles concernées pour construire, à budget équivalent, une solution. Approuvée par 91 % des familles, elle prévoit l'instauration d'un forfait de 150 euros à l'année. Les horaires ainsi que les critères de priorisation (fratrie, âge, éloignement) ont été arrêtés dans le cadre de ce dialogue partenarial. Résultat ? La navette Détraves sera maintenue à la rentrée avec un car de 72 places.

### **La majorité municipale**